

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 30 mars 2015**

Le lundi trente mars deux mille quinze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thomas LAURET, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Valérie KHOURY, Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEUCORPS, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, Mme Hélène ZWANG, Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL

Absent ayant donné procuration :

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE donne procuration à Mme Danièle GIAZZI.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Michaël MIGUERES.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

- Adoption du compte rendu de la séance du Conseil du 2 mars 2015.

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 27 mars 2015.

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

- Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées/modification des conditions de représentation.

**Mme Danièle GIAZZI, rapporteur.**

- **2015 DU 10** Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

- **2015 DJS 189** Centre sportif Niox (16<sup>e</sup>) - Couverture de deux terrains de tennis - Dépôt d'une demande de permis de construire.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2015 DJS 190** Centre sportif Wimille (16<sup>e</sup>) - Couverture d'un terrain multisports - Dépôt d'une demande de permis de construire.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- **2015 DLH 68** Location à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers-Déclassement, avenant au bail emphytéotique du 2 novembre 2005 et conclusion d'un nouveau bail.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

- **2015 DFA 39** Signature d'un avenant de cession à la Fondation GoodPlanet de la convention d'occupation du domaine public du 14 mai 2004 concernant le Château de Longchamp, Bois de Boulogne (16<sup>e</sup>).

**M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

- **2015 DVD 99** Programme vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Île-de-France. Délégation en matière de marchés publics. Subvention pour l'achat de vélos triporteurs et de vélos cargos sans assistance électrique.

**Mme Julie BOILLOT rapporteur.**

- Vœu relatif à la protection des immeubles sociaux du 16<sup>e</sup> arrondissement par les équipes du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS).

**M. Gérard GACHET, rapporteur.**

- Vœu relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs depuis le mois de février 2014.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

- Vœu relatif à la suppression des cars scolaires pour les déplacements pédagogiques.

**Mme Marie-Caroline BRASSEUR, rapporteur**

- Vœu relatif à l'étude de marché alimentaire en soirée.

**M. Jérémy REDLER, rapporteur**

- Vœu relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur**

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

Mme GIAZZI précise que M. GOASGUEN est retenu en réunion et qu'il rejoindra ses collègues élus ultérieurement.

- Désignation du secrétaire de séance.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du Conseil du 2 mars 2015.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 2 mars 2015.

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 27 mars 2015.

**Mme Danièle GIAZZI rapporteur.**

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 27 mars 2015.

- **2015 DU 10** Protocole cadre entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités sur la Petite Ceinture ferroviaire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).

**Mme Véronique BALDINI rapporteur.**

Mme BALDINI indique que la Ville de Paris et le réseau SNCF ont mis au point un nouveau projet de protocole cadre destiné à définir, en partenariat, le devenir de la Petite Ceinture ferroviaire prenant en compte son origine, son histoire et l'évolution de ses usages. Ce protocole définit les objectifs communs des signataires devant notamment permettre l'ouverture au public du plus grand nombre possible de tronçons. Il permettra de penser la Petite Ceinture comme un territoire de projets cohérents, séquencés dans le temps et dans l'espace, portés conjointement par l'ensemble des acteurs concernés.

Même si le 16<sup>e</sup> arrondissement n'est que très peu concerné par cette délibération, la Petite Ceinture y étant déjà en partie ouverte – notamment entre la Porte d'Auteuil et la Porte de la Muette, et sur le boulevard Flandrin –, deux petits problèmes persistent et pourraient être résolus à l'occasion de cette délibération.

Le premier concerne un tronçon, long d'une centaine de mètres, situé entre l'avenue Vion-Whitcomb et la Porte de la Muette. D'après Mme BALDINI, l'ouverture dudit tronçon permettrait de mieux intégrer le jardin du Ranelagh au 16<sup>e</sup> arrondissement.

Le deuxième concerne la tranchée des Butons, boulevard Émile Augier. Cet espace, qui n'est pas couvert, est devenu une véritable déchetterie à ciel ouvert, le prestataire chargé de son entretien ne s'occupant que de la taille des arbres et du désherbage, et non de la propreté au sens large. Mme BALDINI reçoit de nombreuses plaintes de riverains. C'est pourquoi, à l'occasion de cette délibération, une couverture dudit tronçon pourrait être demandée.

Bien qu'aucun chiffre ne soit mentionné dans le protocole, Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

Mme LECOUTURIER annonce que son groupe votera en faveur de cette délibération, mais elle regrette le peu de place accordé aux pistes cyclables dans ce protocole ; cela aurait pourtant été en cohérence avec le Plan Vélo.

Le projet de délibération 2015 du 10 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DJS 189** Centre sportif Niox (16<sup>e</sup>) - Couverture de deux terrains de tennis - Dépôt d'une demande de permis de construire.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES suggère d'exposer les délibérations relatives aux centres sportifs Niox et Wimille concomitamment, puisqu'elles concernent toutes deux des couvertures de terrains de tennis.

Tout d'abord, M. HERVOUET DES FORGES rappelle que les travaux dont il est question dans ces délibérations sont réalisés au titre des compensations obtenues dans le cadre du projet « Roland Garros », à cause duquel cinq courts de tennis du Fonds des Princes seront perdus d'ici septembre 2016.

Puis, M. HERVOUET DES FORGES souligne son désaccord avec l'affirmation de l'exposé des motifs selon laquelle cette couverture des terrains permettrait le doublement de la pratique actuelle pour les associations, même s'il reconnaît que cette couverture est indispensable et permettra de gagner des créneaux horaires et de la qualité de jeu pour les associations sportives.

Enfin, M. HERVOUET DES FORGES signale que les travaux ont un an de retard, ce qui est dommageable pour les associations, notamment la Nicolaïte de Chaillot.

Malgré ces remarques, M. HERVOUET DES FORGES propose d'émettre un avis favorable aux deux délibérations.

Le projet de délibération 2015 DJS 189 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DJS 190** Centre sportif Wimille (16<sup>e</sup>) - Couverture d'un terrain multisports - Dépôt d'une demande de permis de construire.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

Le projet de délibération 2015 DJS 190 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DLH 68** Location à PARIS HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers-Déclassement, avenant au bail emphytéotique du 2 novembre 2005 et conclusion d'un nouveau bail.

**M. Marc LUMBROSO rapporteur.**

M. LUMBROSO énonce que les 15, 16 et 17 décembre 2014, le Conseil de Paris a autorisé la résiliation partielle et par anticipation du bail emphytéotique conclu en 2005 entre la Ville de Paris et PARIS HABITAT-OPH.

Cette résiliation partielle portait sur 16 ensembles immobiliers dans 7 arrondissements, dont le 16<sup>e</sup> arrondissement.

De manière concomitante, un nouveau bail a été conclu pour chacun de ces groupes d'immeubles. La réalisation d'un programme d'acquisition-conventionnement de 1.865 logements a été autorisée, et la garantie de la Ville de Paris pour les emprunts à venir a été donnée.

Or, il est apparu que trois références cadastrales n'ont pas été mentionnées sur la liste des ensembles immobiliers concernés. En effet, dans le cas de groupes immobiliers de grande taille, les adresses d'exploitation ne correspondent pas systématiquement à celles du cadastre. Ces références manquantes, sans impact sur l'assiette des loyers capitalisés validés dans l'avis de France Domaine, concernent deux groupes situés dans le 16<sup>e</sup> arrondissement : « Murat » et « Versailles ».

À la demande de PARIS HABITAT-OPH et afin de réduire les frais d'actes, il est proposé de conclure un bail unique pour la location de ces 16 groupes immobiliers, pour une durée de 55 ans, aux mêmes clauses et conditions que celles prévues dans la délibération de 2014. Il serait assorti d'un loyer capitalisé global fixé à 111.205.000 euros.

La délibération consiste à autoriser la Maire de Paris à modifier la délibération de décembre 2014 ; d'y ajouter les parcelles manquantes ; de conclure un bail unique pour la location des 16 groupes immobiliers ; et d'y substituer deux nouvelles annexes manquantes.

M. LUMBROSO rappelle que le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement a déjà pu délibérer sur cette acquisition-conventionnement et qu'il a considéré que les réponses apportées par PARIS HABITAT-OPH concernant le maintien des loyers et des locataires dans les lieux n'étaient pas satisfaisantes. C'est pourquoi M. LUMBROSO propose de voter contre ce projet de délibération.

M. LAURET relève que, dans la mesure où il s'agit essentiellement d'aspects techniques, voter contre ce projet ne semble pas justifié. Le groupe PS votera donc pour.

Le projet de délibération 2015 DLH 68 mis aux voix par Mme GIAZZI est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2015 DFA 39** Signature d'un avenant de cession à la Fondation GoodPlanet de la convention d'occupation du domaine public du 14 mai 2004 concernant le Château de Longchamp, Bois de Boulogne (16<sup>e</sup>).

#### **M. Pierre GABORIAU rapporteur.**

M. GABORIAU dit que le 14 mai 2004, la Ville de Paris a conclu une convention d'occupation concernant le Château de Longchamp avec la Société WWF - Domaine de Longchamp, filiale à 100 % de l'association WWF France, pour une durée de 39 ans à compter de sa signature.

La SAS WWF - Domaine de Longchamp a proposé et s'est engagée à réaliser un programme de travaux, pour son propre compte, évalué à plus de 6 millions d'euros, y compris les honoraires et coûts de démolition.

Deux contrats de sous-occupation ont été conclus par WWF - Domaine de Longchamp en vertu desquels :

- Panda Eurl occupe le pavillon Dreyfus, aménagé en bureaux pour une durée de 38 ans ;
- Altitudes Anyway, l'Agence du photographe Yann ARTUS-BERTRAND, occupe le pavillon Maurice Gaud, également aménagé en bureaux, avec un droit d'occupation d'une durée de 9 ans.

La SAS WWF - Domaine de Longchamp n'étant pas parvenue à réunir le financement nécessaire pour les travaux, la Fondation GoodPlanet a proposé à WWF et à la Ville de Paris de reprendre à son compte les droits et obligations résultant de la convention et le permis de construire du 26 mai 2009 pour y développer un projet inspiré par les mêmes valeurs et objectifs environnementaux.

La Fondation GoodPlanet, créée par Yann ARTHUS-BERTRAND en 2005 et reconnue d'utilité publique, travaille sur les grands enjeux environnementaux et sociaux contemporains et développe

des outils de sensibilisation, d'information et d'action qui touchent des millions de personnes dans le monde.

La Fondation GoodPlanet souhaite développer sur ce site un lieu vivant et ouvert au plus grand nombre pour parler d'écologie et de vivre ensemble afin de contribuer à une prise de conscience et à l'évolution des comportements.

Le projet architectural s'inscrit dans le cadre du permis délivré à WWF repris par la Fondation GoodPlanet, sous réserve d'adaptations relevant d'un permis modificatif qui sera déposé avant fin avril 2015.

La Fondation GoodPlanet estime le montant des investissements à environ 6,65 millions d'euros hors taxes, financé en partie par du mécénat, dont 2,5 millions d'euros sont déjà confirmés à ce jour, et par le partenaire commercial du concessionnaire.

Le droit d'occuper le domaine est consenti moyennant le paiement à la Ville de Paris par le concessionnaire d'une redevance égale à 6 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé sur le site.

Quel que soit le montant du chiffre d'affaires, la Ville de Paris percevra une redevance minimale garantie annuelle de 50.000 euros. Cette redevance sera ramenée à 14.000 euros en 2015 et 2016 compte tenu de la réalisation des travaux.

En outre, la Fondation GoodPlanet souhaite sous-concéder les activités commerciales du site (restaurant-bar, conférences, concerts, etc.) à la société MGP pour une durée de 20 ans. Le contrat de sous-concession, dont le texte est joint au présent projet de délibération, encadre les activités du sous-concessionnaire.

En contrepartie, le sous-concessionnaire s'engage à réaliser et à financer une partie des travaux du site à hauteur de 3,1 millions d'euros hors taxes environ, et à verser à la Fondation GoodPlanet une redevance annuelle s'élevant à 10 % de son chiffre d'affaires, assortie d'une redevance minimale garantie de 100.000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'une part, de substituer par avenant la Fondation GoodPlanet reconnue d'utilité publique à la Société WWF - Domaine de Longchamp, pour l'exécution de la convention d'occupation domaniale ; et d'autoriser d'autre part, la Fondation GoodPlanet à signer avec la SAS MGP le contrat de sous-concession.

M. GABORIAU demande de voter pour ce projet de délibération.

M. LAURET juge ce projet remarquable, car il a pour objectifs :

- la rénovation du domaine de Longchamp, dont l'immobilier est à ce jour dégradé ;
- la création d'un lieu pédagogique ayant pour but de sensibiliser aussi bien les enfants que le grand public aux questions environnementales ;
- la création d'un lieu d'animation, de vie culturelle et de restauration qui sera ouvert à tout le monde.

Le groupe PS est évidemment favorable à cette délibération et se réjouit que la majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement le soit également.

Le projet de délibération 2015 DFA 39 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2015 DVD 99** Programme vélo 2015-2020. Demande des subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Île-de-France. Délégation en matière de marchés publics. Subvention pour l'achat de vélos triporteurs et de vélos cargos sans assistance électrique.

**Mme Julie BOILLLOT rapporteur.**

Mme BOILLOT informe l'assemblée que la Maire de Paris a doté le Plan Vélo de 110 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 40 millions d'euros au titre des aménagements des pistes cyclables le long du tracé du tramway.

Bien que la somme de 150 millions d'euros – prévue pour la mandature – puisse paraître très élevée, d'après Mme BOILLOT, elle n'est pas excessive comparée au montant investi sur une décennie par le Maire de Londres : 1,3 milliard d'euros. Néanmoins, cette somme modeste est plus importante que celles qui étaient consacrées au développement de la pratique cycliste sous les mandatures de M. Bertrand DELANOË. Le bilan de ce dernier se résume à un seul mot : Vélib'. Hormis cette invention, qui a été une grande réussite, rien n'a été fait pour encourager l'usage du vélo dans la capitale. À titre d'exemple, depuis 2001, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, il y a seulement eu :

- l'aménagement au niveau de la Porte de Passy (il y avait une discontinuité entre l'avenue Ingres et la route de l'Hippodrome) ;
- la création d'une piste cyclable le long de l'avenue de la Grande Armée ;
- l'aménagement de la Porte Maillot, prévu en 2020-2022.

Dans le Plan Vélo, Mme BOILLOT demande que soient inclus :

- le maintien de l'expérimentation du P'tit Vélib', qui a eu lieu en 2014, dans le Bois de Boulogne ;
- la création d'une vélo-école dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

Mme BOILLOT plaide en faveur de ces deux dispositifs à visée éducative qui enseignent aux enfants à respecter les règles de sécurité et à partager l'espace public. Cette éducation est d'autant plus importante que la pratique du vélo dans le 16<sup>e</sup> arrondissement est occasionnelle et non quotidienne.

Mme BOILLOT souligne que certains aménagements proposés dans le Plan Vélo ne répondent pas aux besoins du 16<sup>e</sup> arrondissement, par exemple le dispositif REV (Réseau Express Vélo), le long des quais de Seine, dans le sens est-ouest. La Mairie de Paris souhaite aménager un site propre à cet endroit, alors que la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement veut conserver un équilibre entre les piétons et les cyclistes d'une part, et les transports collectifs et particuliers d'autre part. En effet, les automobilistes sont encore nombreux dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, et dans Paris en général.

Malgré ce bémol, Mme BOILLOT invite les élus à voter en faveur du Plan Vélo de la Maire de Paris.

M. LAURET conteste les propos de Mme BOILLOT selon lesquels rien n'a été fait depuis 2001, car il y a eu la création de nombreuses pistes cyclables. Ce plan de 110 millions d'euros vient compléter ce qui a déjà été réalisé par une majorité socialiste et écologiste, comme la liaison du Bois de Boulogne au Bois de Vincennes ; la création de zones 30 dans certains secteurs de l'avenue d'Eylau ou de la rue Cortambert ; le développement de zones de rencontre à 20 km/h rue du Buis et rue Désaugiers ; ainsi que la suppression de la discontinuité entre l'avenue Ingres et la route de l'Hippodrome, permettant l'accès au Bois de Boulogne.

M. LAURET ajoute que sur l'avenue de New York, à proximité du Trocadéro et du pont d'Iéna, la piste cyclable va être aménagée pour faire face aux flux de touristes et faciliter la cohabitation des cyclistes et des piétons.

Le Plan Vélo proposé est donc très volontariste.

Concernant le maintien du P'tit Vélib' dans le Bois de Boulogne et la création d'une vélo-école dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, M. LAURET est prêt à intervenir auprès de la Mairie de Paris pour soutenir ces excellentes initiatives.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle la volonté, souvent exprimée lors des séances du Conseil d'arrondissement, d'avoir des stations Vélib' dans le Bois de Boulogne, à l'instar de celles qui ont été mises en place dans le Bois de Vincennes. C'est une demande récurrente des nombreuses concessions du Bois de Boulogne, notamment celles à vocation sportive (la plaine de jeux de Bagatelle, la concession de la Croix Catelan, l'Hippodrome de Longchamp, etc.). Sans réponse de la part de la Maire de Paris à ce sujet, la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement proposera probablement un vœu.



M. GABORIAU ajoute à la liste des demandes de stations Vélib' énumérée par M. HERVOUET DES FORGES celle de la concession du Tir aux Pigeons.

M. WEILL se réjouit de l'enthousiasme soulevé par le Vélib'.

Il assure que le groupe PS a pris note des demandes d'implantation de stations Vélib' dans le Bois de Boulogne. Comme les concessions seront renégociées avec JC Decaux en 2017, c'est à cette occasion qu'il conviendra de porter ces demandes.

Le projet de délibération 2015 DVD 99 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif à la protection des immeubles sociaux du 16<sup>e</sup> arrondissement par les équipes du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS).

**M. Gérard GACHET rapporteur.**

M. LAURET demande une suspension de séance, n'ayant pas reçu les vœux suffisamment tôt pour pouvoir les étudier.

Mme GIAZZI accorde une suspension de séance de trois minutes.

*(La séance du Conseil d'arrondissement est suspendue de 18 h 27 à 18 h 30.)*

M. GACHET constate que la situation sécuritaire s'est dégradée les semaines précédentes dans un certain nombre d'immeubles sociaux, tous gérés par PARIS HABITAT-OPH, avec d'une part, les immeubles formant l'îlot Gros-Boulainvilliers, entre la rue Jean de la Fontaine, la rue Gros et la rue Boulainvilliers, et d'autre part, l'immeuble du 183, boulevard Murat, où se produisent régulièrement des faits avérés de violences, de vols et de trafics, notamment de stupéfiants.

Cela a amené la multiplication d'opérations menées par la police, notamment la nuit, dans ces immeubles.

Des plaintes ont été déposées au commissariat central et des pétitions ont été remises à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

M. GACHET ajoute que PARIS HABITAT-OPH a positionné des vigiles et des maîtres-chiens dans ces immeubles, la nuit, pour tenter de rétablir un minimum de sécurité.

À Paris, un organisme est spécialisé dans la sécurité des logements sociaux : le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS), dont la mission est, comme l'explique son site Internet, de « répondre à un double constat effectué par les bailleurs membres : un besoin de mutualisation des services de prévention et de surveillance sur le patrimoine social parisien, et d'assurer la jouissance paisible des lieux d'habitation, la nuit ».

Actuellement, le GPIS a pour zone d'action uniquement la moitié des arrondissements parisiens. Parmi les 10 arrondissements qui ne sont pas couverts par l'activité du GPIS, le 16<sup>e</sup> arrondissement est celui qui compte à la fois la plus grande superficie habitable, même sans tenir compte du Bois de Boulogne, ainsi que le plus grand nombre de logements sociaux.

Comme l'a rappelé la Maire de Paris à l'occasion de son discours du 16 mars 2015 présentant le nouveau contrat de prévention et de sécurité de la capitale, la Ville de Paris subventionne le GPIS à hauteur de 5 millions d'euros et participe aux réunions opérationnelles de ce dernier par l'intermédiaire de la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP).

M. GACHET explique qu'après avoir demandé, sans succès, la venue du GPIS dans le 16<sup>e</sup> arrondissement pendant trois ans, sur proposition de Claude GOASGUEN, Maire, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu :

- que la Ville de Paris demande au Conseil d'administration du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) d'inclure désormais le 16<sup>e</sup> arrondissement dans sa zone de mission et d'intervention, mettant ainsi fin à la discrimination injustifiable dont sont victimes les habitants des logements sociaux de cet arrondissement ;
- que la Ville de Paris demande au Conseil d'administration du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) de prévoir d'urgence l'envoi régulier d'équipes du GPIS d'une part, dans les immeubles formant l'Îlot Gros-Boulaivilliers (délimité par la rue Gros, la rue de Boulaivilliers et la rue La Fontaine) et d'autre part, dans l'immeuble sis 183, boulevard Murat - 17, rue Fantin Latour ;
- que la Maire de Paris veuille bien tenir informé le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement, et notamment Claude GOASGUEN, député-maire, des suites données à cette demande et des dispositions prises à cet effet.

(M. GOASGUEN arrive à 18h33.)

Mme SALMAT voudrait connaître le nombre de plaintes déposées au commissariat central – cette année et l'année précédente –, et leur type, car leur multiplication l'inquiète.

M. GACHET répond qu'il n'est pas en possession de ces statistiques, car elles sont détenues par le commissariat central, mais qu'il les demandera. Néanmoins, il peut affirmer que les nombreux appels téléphoniques et courriers qu'il reçoit, notamment de la part de l'association des locataires de Gros-Boulaivilliers, confirment l'augmentation du nombre de plaintes. Il ajoute que la multiplication des opérations de police – qui étaient très rares quelques mois auparavant – ainsi que l'augmentation des dépenses sécuritaires de PARIS HABITAT-OPH dans ces deux ensembles sociaux témoignent aussi de la dégradation de la situation.

M. GOASGUEN explique à l'assemblée que le GPIS est un engagement qui a été pris par la Ville de Paris à l'égard de l'ensemble des quartiers de Paris. Le 16<sup>e</sup> arrondissement ne devrait donc pas en être exclu.

M. LAURET dit que le groupe PS est pour que le GPIS intervienne sur ces deux ensembles dans la mesure où des trafics se développent, notamment boulevard Murat. Il ajoute que les moyens du GPIS, dans un souci de gestion optimale, sont concentrés sur les ensembles parisiens qui présentent des difficultés. C'est pourquoi le GPIS ne déployait pas ses moyens, jusqu'à présent, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Mais puisque désormais des immeubles sociaux situés dans l'arrondissement sont confrontés à des problèmes de sécurité, il est normal que le GPIS intervienne.

Pour voter en faveur de ce vœu et évoquer de concert ce point au Conseil de Paris, M. LAURET souhaiterait la suppression du passage suivant : « Mettant ainsi fin à la discrimination injustifiable dont sont victimes les habitants des logements sociaux de cet arrondissement ».

Pour M. GOASGUEN, il est inenvisageable de supprimer cette phrase. Selon lui, la Ville de Paris ne remplit pas ses obligations en matière de sécurité, et les arrondissements ne devraient pas être traités différemment. Si la Ville de Paris est incapable de remplir ses obligations en matière de sécurité dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, qu'elle le dise. M. GOASGUEN n'a pas à la supplier de les respecter.

M. GACHET ajoute que les locataires de ces immeubles, à travers leurs loyers, participent au financement du GPIS. De plus, la Ville de Paris utilise les impôts de tous les Parisiens, dont ceux résidant dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, pour financer le GPIS.

Pour répondre à M. WEILL, qui trouve regrettable qu'il y ait une phrase polémique dans le vœu, M. GOASGUEN note que c'est le groupe PS qui polémique sur des sujets ayant trait à la sécurité des citoyens. Selon lui, si le groupe PS ne souhaite pas voter en faveur de la sécurité des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement, qu'il l'assume.

Pour Mme SALMAT, il convient de savoir si la majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement souhaite obtenir des résultats, ou non, en matière de sécurité.

D'après M. GOASGUEN, les propos de Mme SALMAT aggravent le cas du groupe PS, puisqu'ils signifient que trois représentants du Conseil d'arrondissement, dont un seul siégeant au Conseil de Paris, sont susceptibles, en votant avec le reste du Conseil d'arrondissement, de faciliter la prise en considération, par la Mairie de Paris, d'une délibération votée à la quasi-unanimité. Si le groupe PS souhaitait vraiment améliorer la sécurité des citoyens, il voterait en faveur de ce qui est dû au 16<sup>e</sup> arrondissement.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

- Vœu relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs depuis le mois de février 2014.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que le mouvement social affectant les équipements sportifs dure depuis le mois de février 2014, et que deux vœux ont déjà été déposés à ce sujet : l'un en septembre 2014, l'autre en mars 2015.

Malheureusement, depuis le Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015, le mouvement de grève s'est amplifié et s'est étendu aux samedis ; il s'étendra aux mercredis à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Considérant que l'exécutif parisien a répondu aux vœux déposés en septembre 2014 et mars 2015 en minimisant d'abord l'ampleur des difficultés pour les sportifs parisiens, puis en laissant « pourrir » la situation, et finalement en tentant de trouver des solutions non pérennes d'ouverture des équipements sportifs avec la mise en place de « vacataires » ;

Considérant que l'ensemble des négociations, actions et réponses de la Ville de Paris n'ont pas permis de résoudre le conflit et l'ont même aggravé ;

Considérant que pour le seul mois de mars, cinq fermetures ont eu lieu dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, dont deux fermetures de stade qui ont impactées l'école des sports du 16<sup>e</sup>, qui est le plus important club de football de proximité de la capitale, ainsi que la Nicolaïte de Chaillot ;

Considérant la gêne occasionnée pour les sportifs depuis plus d'un an et par les associations sportives maintenant – voire des scolaires – s'agissant des samedis et des mercredis à venir ;

Rappelant, par ailleurs, que la majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement déplore cette situation et souhaite informer directement les habitants de l'arrondissement de ces difficultés au moyen d'un affichage à l'entrée des équipements ;

Sur proposition d'Yves HERVOUET DES FORGES, Adjoint au Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement chargé des Sports et de la Jeunesse, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu :

- que la Maire de Paris assure, de manière pérenne, la continuité du service public dans l'ensemble des équipements sportifs, pour permettre aux usagers et aux associations sportives civiles et scolaires de pratiquer leur activité sportive ;

- que la Maire de Paris mette en place un registre des associations sportives parisiennes impactées par les fermetures d'équipements et qui ont assurément subi des pertes financières depuis le début du conflit social, qui dure désormais depuis seize mois.

M. LAURET rappelle que ce sujet a longuement été débattu lors de la précédente séance du Conseil d'arrondissement. Depuis, la situation a très peu évolué. La négociation dure, la Ville de Paris ne voulant pas céder pour des raisons financières.

Le groupe PS s'abstiendra sur le vœu, car il veut laisser les négociations aller à leur terme. Le personnel gréviste est déterminé, mais assez peu nombreux. M. LAURET espère que les négociations aboutiront dans les prochaines semaines.

M. HERVOUET DES FORGES remarque que, malheureusement, le nombre de grévistes n'a que peu de rapport avec les fermetures des équipements sportifs.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

#### Questions diverses :

- Vœu relatif à la suppression des cars scolaires pour les déplacements pédagogiques.

#### **Mme Caroline BRASSEUR rapporteur.**

Mme BRASSEUR explique aux élus que les directeurs et directrices des écoles publiques élémentaires du 16<sup>e</sup> arrondissement, et de tout Paris, ont régulièrement exprimé leur désir de vouloir disposer d'autocars scolaires qui permettent le déplacement des élèves dans un cadre pédagogique, culturel ou sportif.

La Ville de Paris a récemment pris la décision de « renoncer aux transports en car et de privilégier les transports en commun pour les sorties pédagogiques ».

Cette action a été imposée aux écoles sans concertation et sans information préalable, alors que, très souvent, les chefs d'établissements scolaires et les enseignants avaient planifié et organisé leurs sorties scolaires dès le début de l'année scolaire.

L'adjointe à la Maire de Paris justifie cette décision, dans un courrier adressé le 24 mars 2015 aux directrices et directeurs d'écoles, par le besoin de « lutter avec détermination contre la pollution atmosphérique », précisant que « Paris a été confronté, la semaine dernière, à 5 jours consécutifs de pic de pollution ». Mais il semble à la majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement que cette décision ait été prise bien avant le pic de pollution. L'urgence de la mesure ne saurait donc être justifiée.

La majorité du 16<sup>e</sup> arrondissement demande de revenir sur cette décision afin de rétablir la possibilité d'obtenir et d'utiliser ces autocars.

Sur proposition de Claude GOASGUEN, maire, le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu :

- que la Ville de Paris réexamine sa position afin de permettre aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de bénéficier des sorties pédagogiques programmées par les enseignants.

M. LAURET annonce que le groupe PS s'abstiendra sur ce vœu, car il considère que sur le fond, l'objectif de la Mairie de Paris est bon.

Selon M. LAURET, on ne peut pas soutenir la lutte contre la pollution en prônant l'éradication du diesel d'ici 6 ans, et ne pas agir sur les bus qui sont indirectement financés par la Ville. En revanche, il aurait fallu anticiper les choses et laisser le temps aux entreprises de transport de renouveler leurs flottes (par exemple, avec des bus roulant au gaz naturel).

Enfin, M. LAURET rappelle que Mme HIDALGO a déclaré qu'elle maintenait le transport en car pour les sorties sportives.

M. GOASGUEN remarque que se pose ici le même problème que pour le GPIS. En effet, si l'argument de la pollution est avancé, tout le monde doit être traité de la même manière. Or, M. GOASGUEN note que dans les ZEP, c'est-à-dire dans les arrondissements qui sont dans l'est parisien, le transport scolaire s'effectue en car. Des différences de traitement existent donc entre les arrondissements, ce qui n'est pas juste.

Mme SALMAT rétorque que la suppression du transport scolaire en car s'applique aussi à des arrondissements de gauche.

M. GOASGUEN répète qu'il ne comprend pas pourquoi le transport scolaire continue à s'effectuer en car dans les ZEP. Il estime que cette mesure inégalitaire a été prise afin de ne pas mécontenter des amis, ce qui est inacceptable.

Mme BRASSEUR ajoute que de nombreux directeurs d'écoles se sont plaints, car il semblerait que la Mairie de Paris pratique une limitation du nombre de tickets de métro RATP fournis aux écoles, et ce, alors même que Mme HIDALGO demande que les élèves prennent les transports en commun afin de lutter contre la pollution.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- Vœu relatif à la création de marchés alimentaires en soirée.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER dit que les marchés sont des lieux de convivialité et de rencontre qui contribuent au dynamisme du 16<sup>e</sup> arrondissement et des quartiers de Paris. Cependant, de par leurs horaires matinaux, la plupart des marchés sont aujourd'hui inaccessibles aux Parisiens actifs.

Afin d'améliorer l'offre de marchés alimentaires à Paris, il pourrait être pertinent de développer, une fois par semaine, des marchés alimentaires en soirée, permettant notamment aux actifs de s'approvisionner en produits frais durant la semaine.

Dès lors, le vœu propose :

- qu'en accord avec la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement, et après concertation des commerçants, la Mairie de Paris étudie pour l'arrondissement le développement d'un ou plusieurs marchés alimentaires en soirée, si possible dans une logique de circuits courts et/ou d'alimentation biologique.

M. REDLER demande de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. GOASGUEN incite à la prudence dans la mesure où les marchés en soirée posent des problèmes aux commerçants.

M. REDLER précise qu'à cet effet, une étroite concertation avec les commerçants de l'arrondissement est envisagée.

M. GOASGUEN met en exergue le fait que le 16<sup>e</sup> arrondissement dispose déjà d'un marché couvert qui est ouvert assez tard, puisqu'il ferme à 19 h, et que créer un marché en soirée est très difficile.

Tout d'abord, les commerçants peuvent s'y opposer. De plus, le déménagement du marché provoque des nuisances sonores qui pourraient considérablement déranger les riverains.

M. GOASGUEN accepte tout de même qu'une étude soit menée sur l'opportunité de créer un marché alimentaire en soirée, mais indique qu'il n'est pas à l'initiative du vœu.

M. REDLER suggère d'indiquer que le vœu a été proposé par Jérémy REDLER et non par Claude GOASGUEN.

M. WEILL demande qu'une concertation préalable avec les commerçants ait lieu.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

**M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.**

M. HERVOUET DES FORGES indique que ce vœu est important et structurant pour Paris et pour le Grand Paris, ainsi que pour la mandature dans la mesure où l'élection de la ville hôte pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se déroulera à l'été 2017. Tout le monde garde en mémoire les précédentes candidatures et est certainement heureux que Paris puisse penser organiser les Jeux Olympiques de 2024. La Maire de Paris propose que les arrondissements s'associent à cet élan.

M. HERVOUET DES FORGES observe que le vœu proposé par la Mairie de Paris comporte de nombreux considérants qui mettent en avant des valeurs unanimement partagées, mais qui ne font pas nécessairement avancer le dossier.

M. HERVOUET DES FORGES souhaite s'attarder sur plusieurs points qu'il juge importants.

Premièrement, il estime que la priorité pour ces Jeux Olympiques doit être donnée au mouvement sportif, réuni à ce jour autour du CNOSF et de M. Bernard LAPASSET, qui a notamment réalisé une étude d'opportunité qui a convaincu la Maire de Paris, qui jusqu'à présent n'était pas forcément favorable à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024. Le soutien du mouvement sportif est important, car la concurrence est grande à travers le monde, y compris en Europe – même si suivant le tournus des continents, 2024 ne correspond pas au tour de l'Europe – avec les candidatures solides de Berlin, Hambourg et Rome.

Deuxièmement, contrairement à la candidature pour organiser les Jeux de 2012, juridiquement, cette fois-ci, la candidature ne concerne pas uniquement Paris ; elle concerne également le Grand Paris. Ce point est essentiel, car il signifie que la Métropole sera impliquée, tout comme la Région et l'État, bien évidemment. Le village olympique, qui en 2012 devait être situé dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, serait cette fois-ci en dehors de Paris intra-muros. Certains sites olympiques seraient également placés en dehors de Paris.

M. HERVOUET DES FORGES relève que le Comité international olympique (CIO) a souhaité infléchir l'organisation des Jeux vers des Jeux plus responsables, durables et soutenables. La candidature de Paris ne doit pas pour autant se résumer à cela, car face à Boston et aux autres villes européennes, la concurrence sera sévère.

Si dans la candidature pour organiser les JO de 2012, près de deux tiers des équipements se trouvaient dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, cette proportion est inférieure dans ce nouveau projet, mais reste élevée, avec cinq sites qui sont déjà retenus :

- Roland Garros pour le tennis ;
- l'Hippodrome de Longchamp pour les sports équestres ;

- le Parc des Princes pour le football ;
- le stade Jean Bouin pour le Rugby à 7 ;
- l'Esplanade du Trocadéro, où des départs et arrivées de marathons, marches et triathlons auront lieu.

M. HERVOUET DES FORGES déplore que, comme pour le dossier de l'Euro 2016, il manque des garanties sur l'organisation et les compensations pour les sportifs qui ne pourront pas utiliser les équipements sportifs lors des Jeux Olympiques, qui durent plusieurs semaines. Il manque aussi une véritable association de l'arrondissement.

Malgré ce manque de garanties, de compensations et d'association, tout le monde est d'accord – et M. HERVOUET DES FORGES n'hésite pas à parler au nom des arrondissements de la droite parisienne – pour dire que si Paris pouvait obtenir les Jeux Olympiques, ce serait quelque chose de très positif. Mais le chemin est encore long, et le 16<sup>e</sup> arrondissement se doit d'être extrêmement attentif.

Selon M. HERVOUET DES FORGES, le mouvement sportif doit être encore plus mis en avant. À titre d'exemple, la semaine précédant le Conseil d'arrondissement, la Ville de Paris avait invité la CNOSF à présenter son étude d'opportunité – à laquelle M. GIRBE avait activement participé –, mais avait curieusement oublié d'inviter les associations sportives de proximité parisiennes, notamment les OMS. M. HERVOUET DES FORGES et ses collègues ont donc estimé judicieux de les inviter à la réunion qui a eu lieu dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, réunion à laquelle était d'ailleurs présent l'Adjoint au Maire de Paris chargé des Sports.

Pour conclure, M. HERVOUET DES FORGES estime que les déclarations d'intention de la Ville de Paris sont nombreuses, mais qu'il faut rester vigilant au vu de la concurrence et du sérieux nécessaire pour mener à bien cette candidature.

M. LAURET trouve positif le fait que tous les arrondissements soient sollicités par la Ville de Paris pour participer à l'élaboration de la candidature à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024.

M. LAURET considère qu'il y a deux enjeux essentiels liés à cette candidature.

Le premier a trait aux équipements. Pour M. LAURET, il faut être prudent, car l'exemple grec, avec la question du devenir des équipements sportifs réalisés à Athènes, révèle les contraintes financières qu'un tel événement suppose. Mais Paris est dans une situation différente, car sur le plan des équipements, de nombreux investissements ont déjà été réalisés. Les seuls besoins qui persistent sont la création d'une piscine et d'un village olympiques. Le village olympique aurait pu être localisé autour de l'université Dauphine, ce qui aurait permis la création de logements étudiants pour l'avenir, mais la décision semble tendre vers un emplacement plus proche de la Seine-Saint-Denis. La piscine serait a priori également située dans le Grand Paris. Les investissements demandés seront donc probablement minimes et ne devront pas peser sur les Parisiens.

Le deuxième enjeu, c'est l'héritage immatériel légué par une telle candidature en matière de développement de l'engagement sportif des Parisiens et des associations. De ce point de vue, et pour répondre à la question des compensations soulevée par M. HERVOUET DES FORGES, M. LAURET estime que le mouvement créé par les Jeux Olympiques dans un pays et dans une ville comme Paris, ainsi que les retombées économiques associées, sont largement favorables, y compris pour les associations sportives, qui bénéficieront probablement de nouveaux adhérents à cette occasion.

L'engagement sur ce projet est collectif et M. LAURET espère que la candidature parisienne aboutira. Une consultation des Parisiens pourrait être prévue – sous une forme qui reste à définir, dans la mesure où le référendum d'initiative locale n'est valable que lorsqu'au moins 50 % des inscrits votent.

M. LAURET précise que le groupe PS votera bien évidemment en faveur de ce vœu.

M. GOASGUEN votera pour ce vœu, mais souhaite faire part de quelques réserves.

Premièrement, il se demande si multiplier les considérants est une bonne démarche pour décrocher l'organisation des Jeux Olympiques. En effet, lorsqu'on veut remporter l'organisation des Jeux Olympiques, il convient de manifester un enthousiasme ravageur. Or, ce vœu met en avant une multitude de précautions – certes légitimes. De plus, le coût de la candidature, à savoir 70 millions d'euros, n'est pas mentionné dans le vœu. La Ville de Paris devra engager 20 millions d'euros. Ce vœu doit donc obligatoirement s'accompagner d'une délibération.

Deuxièmement, il ne faudrait pas que la candidature aux Jeux Olympiques occulte la candidature à l'exposition universelle. Or, obtenir l'organisation des deux événements sera impossible. Un échec aux Jeux Olympiques, que M. GOASGUEN ne souhaite pas, risque de porter préjudice à la candidature à l'exposition universelle. Si M. GOASGUEN est très attentif à l'univers sportif, il signale que l'exposition universelle rapporte plus que les Jeux Olympiques sur le plan économique.

Enfin, M. GOASGUEN trouve très intéressant que Mme HIDALGO appelle les arrondissements au secours sur cette candidature, alors qu'ils n'ont aucun pouvoir. Leur soutien a sans doute pour but de permettre à Mme HIDALGO de se protéger en cas de défaite éventuelle. Elle ne souhaite probablement pas perdre autant que M. DELANOË, qui avait fait de la candidature pour 2012 une affaire unipersonnelle.

Malgré ces réserves, M. GOASGUEN votera en faveur de ce vœu.

Mme JEGO souhaite donner une explication de vote. Initialement, son groupe n'était pas favorable à une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 à cause des précédents échecs, mais également en raison du projet d'exposition universelle de 2025, dont les retombées économiques semblent très intéressantes. Mais Mme JEGO a été convaincue par l'exposé de M. LAPASSET, qu'elle ne connaissait pas. Ses présentations devant le Conseil de Paris et les acteurs économiques ont su mettre en avant l'association du monde sportif.

De plus, les événements du 11 janvier 2015 ont amené son groupe à aborder les choses différemment, à savoir que se retrouver autour d'un grand événement, avec les valeurs prônées par COUBERTIN sur l'échange, le partage, l'effort ou encore le mérite, pourrait être très positif pour la France et pour les Français et les Françaises.

Mme JEGO tient à faire part de sa surprise concernant le courrier adressé par la Maire de Paris au Président de la République. Ce dernier s'apparente en effet à une forme de chantage, puisque Mme HIDALGO précise qu'elle ne voulait pas les Jeux Olympiques, que le Président lui impose, et qu'en contrepartie, Roland Garros devait être fait. Mme JEGO ne voit pas le lien entre les deux sujets, Roland Garros n'étant pas cité dans le vœu.

M. GOASGUEN s'est renseigné auprès du CIO pour savoir quel(s) problème(s) pouva(en)t se poser à cause du retard pris dans le dossier « Roland Garros ». La réponse a été formelle : en l'état actuel, Roland Garros est déjà compatible avec l'organisation des Jeux Olympiques, ce qui explique vraisemblablement pourquoi il n'est pas cité dans le vœu.

M. GOASGUEN dit que tout le monde a noté le ton un peu sévère employé par la Maire de Paris dans son courrier au Président de la République. Mme HIDALGO a toutefois le droit d'être réservée quant à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024.

Mme ZWANG reconnaît que beaucoup de considérants sont énumérés dans le vœu, mais elle estime qu'il en manque un : l'impact des Jeux Olympiques sur la fiscalité des Parisiens. Elle souhaiterait avoir un engagement clair sur l'absence d'une hausse d'impôts.

M. GOASGUEN indique que c'est pour la même raison qu'il a demandé d'inscrire dans le vœu que cette candidature n'était pas gratuite.



M. LAURET observe qu'un certain nombre d'équipements sportifs sont neufs et qu'une autre partie sera bientôt renouvelée (le stade Jean Bouin, le Parc des Princes, qui est en cours de rénovation, Bercy Arena ou encore le Stade de France). De plus, les équipements complémentaires seront situés à l'extérieur de Paris. Sur le plan financier, il n'y a donc aucune crainte à avoir, même si certains sites devront être adaptés, ce qui aura bien sûr un coût économique. D'ailleurs, avant d'engager les Parisiens dans cette aventure, Mme HIDALGO s'est renseignée sur ces possibles coûts, ce qui est rassurant.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées/modification des conditions de représentation.

**M. Claude GOASGUEN rapporteur.**

M. GOASGUEN explique à l'assemblée qu'il y a une diminution du nombre de représentants du Conseil d'arrondissement dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, car désormais y siège un représentant de la métropole ou de la collectivité territoriale pour des établissements publics dérogatoires. Le décret du 24 octobre 2014 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, signé par M. Bernard CAZENEUVE et Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, met en avant la nécessité de redéployer les sièges qui sont attribués dans les établissements. Dans les établissements scolaires du 16<sup>e</sup> arrondissement, cela a été fait suivant la stricte proportionnalité des groupes politiques.

M. LAURET souhaite maintenir la répartition qui existait jusqu'alors, dans laquelle M. LAURET était à Jean-Baptiste Say, M. WEILL à Jean de La Fontaine, et Mme SALMAT à Eugène Delacroix. Il estime que le groupe PS, qui a obtenu 13 % des voix aux dernières élections municipales, devrait avoir 3 places de titulaires sur les 25 qui existent. Par ailleurs, il rappelle que des suppléants par groupe étaient prévus.

M. GOASGUEN lui fait remarquer que l'UMP perd douze sièges, alors que le PS n'en perd que deux. De plus, M. GOASGUEN souligne que M. LAURET est toujours titulaire pour le lycée Jean-Baptiste Say en tant que représentant de la Ville de Paris.

M. LAURET demande si la répartition présentée ici concerne uniquement l'arrondissement.

M. GOASGUEN le lui confirme et ajoute qu'il n'est pas agréable de supprimer des postes, mais qu'il ne peut pas déroger au décret.

M. LAURET souligne que jusqu'à présent, c'était M. WEILL qui assistait aux réunions de l'établissement Jean de La Fontaine. Il ajoute que la nouvelle répartition des postes donne deux postes au groupe PS du 16<sup>e</sup> arrondissement, ce qui est inférieur à la stricte proportionnalité.

M. GOASGUEN rappelle que c'est le groupe PS lui-même qui avait proposé le nom des titulaires et suppléants socialistes représentant la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement dans les divers collèges et lycées de l'arrondissement en début de mandature.

M. LAURET réplique qu'à l'époque, les demandes précises du groupe PS n'avaient pas été prises en compte. De plus, le groupe PS reste méfiant au vu de la facilité avec laquelle les représentants de gauche sont écartés des différentes commissions.

M. GOASGUEN est lui-même méfiant à l'égard de la Mairie de Paris. La méfiance est donc partagée.

M. LAURET rétorque qu'à l'échelle de la Mairie de Paris, il y a des dialogues entre les présidents de groupe.

Pour M. GOASGUEN, ces dialogues sont une plaisanterie, car en l'espace d'un an, les présidents de groupe ne se sont pas rencontrés une seule fois.

Mme SALMAT regrette de ne plus être au conseil d'administration d'Eugène Delacroix, d'autant plus que le rapprochement avec Janson de Sailly est désormais acté et que Mme SALMAT avait plaidé en ce sens auprès de nombreuses personnes, notamment auprès d'élus parisiens ou nationaux, alors que certaines associations de parents d'élèves étaient contre cette fusion. En outre, Mme SALMAT est attachée à ce collège pour des raisons personnelles, sa fille y ayant effectué une partie de sa scolarité.

M. GOASGUEN dit que le rôle de Mme BRASSEUR a été déterminant à Eugène Delacroix et qu'il paraissait difficile de lui demander de se retirer, d'autant plus que le 16<sup>e</sup> arrondissement ne dispose que d'un seul poste dans cet établissement.

Mme SALMAT propose d'être suppléante à Eugène Delacroix au lieu de Jean de La Fontaine.

M. GOASGUEN indique que le suppléant doit faire partie de la même formation politique que le titulaire.

M. LAURET suggère une autre solution : comme les deux collèges vont fusionner, Mme BRASSEUR pourrait libérer un de ses postes à Janson de Sailly ou à Eugène Delacroix, et Mme SALMAT pourrait alors occuper le poste vacant.

M. GOASGUEN pense que M. LAURET n'a pas bien suivi le rapprochement entre les deux collèges, puisque ce collège commun n'existe pas encore.

M. LAURET note que cette fusion sera effective six mois plus tard.

M. GOASGUEN rappelle à M. LAURET qu'il ne s'agit pas d'une fusion mais d'un rapprochement entre les 2 établissements. Si le collège devait être unifié, et si Mme BRASSEUR est d'accord, M. GOASGUEN ne verrait aucun inconvénient, à ce moment là, à accepter la proposition émise par M. LAURET.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant contre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19 h 20.